

À PROPOS DU MODULE

Qu'est-ce que la facturation électronique, pourquoi ?

La facturation électronique est un nouveau moyen d'échanger ces factures entre clients et fournisseurs. À partir d'une certaine date (variable selon les profils, voir chapitre suivant), l'administration française vous oblige à envoyer à vos clients, et à recevoir de vos fournisseurs, vos factures via une **Plateforme Agréée** (qu'on appelle PA, anciennement nommée PDP), en remplacement du bon vieil E-mail.

C'est en général le **SIREN** qui servira d'adresse électronique pour définir les émetteurs et récepteurs en France (en remplacement donc de l'email). Les factures émises ou à destination de pays hors de France continueront de s'envoyer à la modalité de votre choix (comme avant, fax, email, ...).

L'objectif de ce changement majeur, impactant les processus et logiciels de toutes les entreprises françaises, a pour but de permettre à l'administration un meilleur contrôle des flux, déclarations et, pour les entreprises, de pouvoir automatiser les échanges de factures..

Qui est concerné, et à quelle échéance ?

Toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA (disposant d'un SIREN) sont concernées par la facturation électronique, quelle que soit leur taille. Seul le calendrier de mise en conformité diffère selon la taille de l'entreprise, comme le montre le tableau ci-dessous.

Type d'entreprise	Critères	Réception	Emissions
PME / TPE / Micro-entreprises	Moins de 250 salariés, et chiffre d'affaires $\leq$ 50 M€ (ou bilan $\leq$ 43 M€)	Sept. 2026	Sept. 2027
Grandes entreprises / ETI	250 salariés ou plus, ou chiffre d'affaires $>$ 50 M€ (ou bilan $>$ 43 M€)	Sept. 2026	Sept. 2026

À quoi sert ce module ?

La réforme française de la facturation électronique impose que les logiciels de gestion échangent leurs factures via un « **Point d'accès** » (PA), aussi appelé **Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)**, plateforme agréée par l'État. Le module **EInvoicing** relie **Dolibarr** à ce point d'accès :

- Il transforme les factures clients validées dans **Dolibarr** en factures électroniques (formats Factur-X, CII ou UBL) et les transmet au point d'accès choisi ;
- Il récupère les factures fournisseurs reçues via ce même point d'accès et les transforme automatiquement en factures fournisseurs dans **Dolibarr** ;
- Il suit le cycle de vie de chaque facture (accusés de réception, statuts d'acheminement, rejets, paiements) et le reporte à la plateforme.

Le module lui-même est gratuit ; le point d'accès (l'abonnement chez le partenaire agréé) est en revanche généralement facturé séparément par ce partenaire.

Revision #1

Created 2026-08-10 05:24:52 UTC by Fallinah

Updated 2026-08-10 05:53:25 UTC by Fallinah